

JOURNALIER DE PRODUCTION

31 mai 2021

501

INFORMATIONS SUR L'EMPLOI

TITRE DU POSTE

Journalier de production

NB DE POSTE À COMBLER

1

STATUT D'EMPLOI

Permanent

OCCUPATION

Temps plein

DISPONIBILITÉS

Jour, soir, nuit, quart de travail

NB D'HEURES PAR SEMAINE

40

SALAIRE (TYPE)

Heure

SALAIRE (MONTANT)

22,26 \$

NIVEAU D'ÉDUCATION MINIMAL

Secondaire

EXPÉRIENCE REQUISE

Un atout

RÉGION

Montréal

CONTACT

Martine Angell

Réseaux

Téléphone : 450-424-5727

DESCRIPTION

Sous le leadership de votre chef d'équipe et du superviseur de production, vous pouvez travailler dans les différents départements de l'usine (Production/Expédition/Réception)

TÂCHES

Responsabilité du poste

Voir au bon fonctionnement de la production journalière
Apprendre au moins 3 postes de travail de production
Apprendre la conduite d'un chariot élévateur (ou à pince)
Exécuter diverses tâches connexes dans l'usine
Vérifier la qualité du produit fini
Appliquer et respecter les règles de santé et sécurité

QUALITÉS RECHERCHÉES

Exigences du poste

Détenir un diplôme d'études secondaires (DES) ou une bonne expérience dans le domaine
Posséder de l'expérience dans le milieu industriel (un atout)
Avoir une bonne forme physique générale (endurance/ résistance à la chaleur, etc.)
Être responsable, autonome et capable de travailler de façon sécuritaire
Disposer d'un véhicule ou transport pour se rendre au travail
Être disponible pour travailler sur TOUS les quarts de travail (jour/soir/nuit, fin de semaine à l'occasion pour du temps supplémentaire)

AUTRE

Salaire : 22,26\$ par heure

Avantages :

Assurance dentaire
Assurance Invalidité
Assurance Maladie complémentaire
Assurance Vie
Assurance Vision
Congés de Vacances et compensatoires
Événements d'Entreprise
Pension de Retraite
Programme d'Aide aux Employés
REER collectif
Régimes de participation aux bénéfiques
Stationnement sur place

Horaire :

8 Heures
Du lundi au vendredi
Heures supplémentaires

Quart de jour
Quart de Nuit
Rémunération supplémentaire :

Heures supplémentaires majorées
Primes

Précautions contre la COVID-19:
Équipement de protection individuel fourni (EPI) ou requis
Contrôles automatiques de la température
Consignes de distanciation sociale
Procédures renforcées de désinfection et de nettoyage